

Harcèlement Téléphonique !

ou comment y remédier

Sommaire

- **Définition**
- **Qui est concerné**
- **La loi sur ce sujet**
- **Le non respect de la loi, les abus : constat**
- **Les solutions**



**C'EST QUOI
LE HARCÈLE-
MENT TÉLÉ-
PHONIQUE ?**

Definition

Les appels téléphoniques ou SMS malveillants et répétés sont assimilables à du harcèlement. Il s'agit d'un délit puni par la loi. Si vous êtes victime de harcèlement téléphonique, vous pouvez le signaler à la police ou à la gendarmerie. Vous pouvez aussi porter plainte contre l'auteur. Il faut collecter les éléments de preuve du harcèlement.

*Direction de l'information légale et administrative
(Première ministre)(le ministère)*



Qui est concerné ? , notamment pour les économies d'énergie et le Photovoltaïque

A Dardilly, principalement les personnes possédant une maison individuelle et les personnes âgées



Ce que dit la loi :

La **loi** n° 2020-901 du 24 juillet 2020 visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux renforce les obligations des professionnels en matière d'information des consommateurs, et alourdit les sanctions.

L'auteur de harcèlement risque **1 an de prison et 15 000 € d'amende**. Cette sanction peut se cumuler avec d'autres sanctions pénales lorsque les appels contiennent des propos racistes ou constituent des menaces.



Les Abus

La [loi du 24 juillet 2020](#) visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux est venue les interdire.

Le principe :

Cet article pose l'interdiction de la prospection commerciale téléphonique dans ce secteur.

Plus précisément, ne peuvent plus être proposées par téléphone :

- la vente d'équipements
- ou la réalisation de travaux pour des logements
- en vue de la réalisation d'économies d'énergie
- ou de la production d'énergies renouvelables

Seule exception possible : les sollicitations intervenant dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours.

Les sanctions :

Tout professionnel ayant tiré profit de sollicitations commerciales de consommateurs réalisées par voie téléphonique en violation de ces dispositions est présumé responsable du non-respect de ces dispositions, sauf s'il démontre qu'il n'est pas à l'origine de leur violation.

Tout contrat conclu avec un consommateur à la suite d'un démarchage téléphonique réalisé en violation de ces dispositions est nul.

Le texte applicable : Ce dispositif légal est codifié au sein de [l'article L. 223 -1 du code de la consommation](#).

La solution du bloctel, ses limites

- Le consommateur pourra néanmoins continuer à recevoir des appels :
- de professionnels avec lesquels il a des relations contractuelles en cours, comme par exemple sa banque ou son opérateur téléphonique ;
- de professionnels en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines ;
- d'organismes tels que les instituts de sondage et les associations à but non lucratif dès lors qu'elles ne feront pas de prospection commerciale.
- **Les sanctions ...**
- Si un consommateur continue à être démarché par un professionnel, alors même qu'il a inscrit son numéro de téléphone sur la liste Bloctel, il pourra faire une réclamation sur le site internet (ou par courrier). Cette réclamation sera transmise automatiquement aux services de contrôle de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes qui diligentera alors des enquêtes et pourra sanctionner les professionnels contrevenants d'une amende administrative de 15 000 € maximum pour une personne physique et 75 000 € maximum pour une personne morale.

Les nouvelles dispositions sur les horaires

- Ce mercredi 1^{er} mars 2023, entre en vigueur le décret relatif à l'encadrement des jours, horaires et fréquence des appels téléphoniques à des fins de prospection commerciale non-sollicitée. Avec ce décret, le démarchage téléphonique des consommateurs sera autorisé uniquement du lundi **au vendredi, de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 20 heures. Il sera, en revanche,**
- **interdit le samedi, le dimanche et les jours fériés.**
- Cet encadrement s'appliquera aussi bien aux personnes non inscrites sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique « [Bloctel](#) » qu'à celles inscrites mais sollicitées dans le cadre d'un contrat en cours.
- Toutefois, il ne s'applique pas si le consommateur a donné son consentement exprès et préalable pour être appelé[2]. Par ailleurs, **le décret prévoit également qu'un consommateur ne peut pas être sollicité par voie téléphonique à des fins de prospection commerciale plus de quatre fois par mois (période de trente jours calendaires) par le même professionnel ou par une personne agissant pour son compte....**
- La violation de ces règles est sanctionnée de l'amende administrative prévue à l'[article L. 242-16 du code de la consommation](#) (75 000 € d'amende pour une personne physique et 375 000 € pour une personne morale).

Test sur appels personnels

Malgré les textes de loi et l'inscription sur Bloctel,

3 à 4 appels par jour

Principalement à partir du 01 62

3 appels testés , 3 pour panneaux ou pompe à chaleur, dont 2 sociétés de Villeurbanne (3eme en cours): France global energie, et Green planet.

	27 en 8 j	Jour	heure	Numero	objet
	2	03-avr	10,46	0424180922	demarchage energie
	2	30-mars	14,36	0377,,,,,	
			11,45	0535,,,	
	2	29-mars	7,3	0945,,,,,10	
			15,2	0948,,,12	
	5	28-mars	18,05	0806,,,,,98	
			15,43	017621,,,01	
			14,18	0162,,,80	
			12,56	0162,,,69	
			12,03	0633,,,	
	4	27-mars	15,53	0162,,,79	
			14,31	0424,,,	
			13,01	0162,,,88	
			12,22	0533,,,54	
	2	24-mars	14,59	0162,,,59	
			11,52	0162,,,76	
	1	23-mars	12,22	0162,,,97	
	4	22-mars	16,11	0148,,,04	
			15,24	0948,,,487	
			14,37	0970,,,62	
			9,24	05430,,,54	
	7	21-mars	19,02	0162,,,85	
			16,01	0806,,,	
			14,35	0162,,,83	
			14,2	0162,,,53	
			12,42	0162,,,	
			11,51	0948,,,04	
			10,52	0998,,,12	
	29	heure moyen	13,48	nombre moyen par jour :3,3 = 1220 par an	
				11 en 01/62	

Une condamnation

- Pas moins de 383.730 appels passés à des consommateurs, pourtant inscrits sur Bloctel, liste d'interdiction au démarchage téléphonique. La société Vert Habitat, qui est basée à [Villeurbanne](#) près de [Lyon](#), vient d'être sanctionnée par la direction départementale de la protection des populations du Rhône, [révèle Le Progrès](#).
- La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes indique sur [son site Internet](#) que le gérant de l'entreprise devra s'acquitter d'une amende de 56.700 euros pour cette pratique illégale et pour ne pas avoir respecté les « dispositions de l'article L223-1 du code de la consommation ».
- Selon le quotidien régional, l'entreprise, spécialisée dans la rénovation énergétique et les travaux d'isolation, aurait émis 25 millions d'appels en trois ans, dont près de 384.000 à des personnes inscrites sur Bloctel. Ce sont elles qui ont signalé les démarchages abusifs auprès du site. Ce qui a par la suite déclenché une enquête permettant de remonter jusqu'à la société villeurbannaise.

LES SOLUTIONS ,

Téléphone sans fil PANASONIC DECT SOLO REP BLOCAGE AUTO DES APPELS PUB

★★★★☆ 4,2/5 Lire les 35 avis |  Interroger les utilisateurs

Le boitier annexe

Les téléphones adaptées



Les points forts

- Compteur de messages
- Clavier rétroéclairé
- Indicateur de numéro inconnu
- Un design familier et différentes fonctionnalités

[Voir la description du produit](#)

Caractéristiques

Nombre de combinés fournis	1
Identification du numéro de l'appelant	Oui
Affichage de la date et de l'heure	Oui

[Voir toutes les caractéristiques](#)

Mode d'emploi

Panasonic système de répondeur Numérique sans fil

Un design familier et différentes fonctionnalités de blocage des appels.

Débarrassez-vous facilement du tracas des appels automatisés :

L'appareil diffuse un message d'accueil invitant le correspondant à saisir un code d'accès avant que le combiné ne sonne.

Les appels provenant de systèmes automatisés ne peuvent pas saisir ce code, et ils seront déconnectés.

Les correspondants dont les coordonnées sont enregistrées dans l'appareil seront connectés sans avoir à saisir de code d'accès.

Identifiez les numéros inconnus grâce à leur sonnerie :

Vous pouvez attribuer une sonnerie différente à chaque groupe de correspondants enregistré dans votre répertoire.

En choisissant des sonneries différentes pour les appels entrants généraux et pour chaque groupe, vous pouvez identifier les appels provenant de numéros qui ne sont pas enregistrés dans votre répertoire, même si vous n'êtes pas dans la pièce.

Continuez à profiter de votre temps libre !

Ne soyez plus dérangés quand vous dormez à poings fermés :

Il est possible de programmer le combiné afin de l'empêcher de sonner pendant certaines

Vous ne serez plus dérangés par la sonnerie du téléphone lorsque vous dormez paisiblement.

Vous pouvez toutefois activer la sonnerie correspondant aux contacts importants, en les plaçant dans une catégorie spécifique de votre répertoire.

Bloquez automatiquement tous les indicatifs correspondant aux numéros indésirables :

Cette fonctionnalité vous permet de saisir et de bloquer des indicatifs téléphoniques afin de vous débarrasser de tous les appels indésirables.

Bloquez les numéros de télémarketing et les numéros d'appels gratuits grâce à leur indicatif.

Enregistrez de manière fiable et simple les numéros indésirables :

Vous pouvez facilement enregistrer le numéro appelant dans la liste des numéros bloqués, en appuyant sur la touche Blocage des Appels, lorsque le téléphone sonne ou pendant l'appel.

Vous pouvez bloquer jusqu'à 1000 numéros indésirables.

Ecoutez vos messages, même lorsque vous n'êtes pas chez vous :

Lorsqu'un nouveau message est enregistré sur votre répondeur, votre téléphone peut immédiatement appeler un numéro préenregistré, comme celui de votre téléphone portable ou votre numéro professionnel, afin de vous prévenir.

Vous pouvez répondre à cet appel afin d'écouter le nouveau message.